

Avis n° 2023/02
relatif à l'accréditation de Télécom ParisTech
de l'Institut Mines-Télécom
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut Mines-Télécom Télécom ParisTech
Nom de marque :	Télécom Paris
Type :	Public Sous tutelle du ministère chargé de l'économie
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Palaiseau

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/04-03 ; Avis n°2018/01-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom ;
- Vu le rapport établi par Benoît NORTIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI, co-rapporteuse), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 février 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines-Télécom	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2023	2024-2025	maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école :

- Mettre la mobilité internationale sortante en conformité avec R&O, soit au minimum 12 semaines pour les étudiants en cursus en FISEA ;
- Terminer la mise en place du système qualité avant la fin de l'année 2023 et le faire vivre ;
- Étendre l'enseignement de la responsabilité sociétale et environnementale tout au long du cursus des élèves en FISEA et en FISE.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 février 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023.



Le vice-président
Jean-Louis ALLARD